



**REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

**DU 05 SEPTEMBRE 2024**

**PROCES-VERBAL N°3**

**Visioconférence**

Présents :

Jérôme BOSCARI – Jean-Yves ARRIGONI – Marie-Line BALDASS – Christelle BOSCARI – Philippe COLLADO – Corentin DA COSTA – Leslie DELRIEU – Jean-Pierre FAURE – Chrystelle FERRIE – Cédric ICHE – Michel LEPKOWICZ – Joël MESTRE – Alexandre MOUEDDED TROJET – Nicolas NEZRY – Jean-Jacques ROYER – Eric SAMARA – Dany SOWINSKI – Guillaume BOUTINES – Rémi PLANCHENAU – Nicolas SOBECK – Jean-Claude SOLETO

Excusés :

**1) Ouverture de séance**

À 19H15 par le Président Jérôme BOSCARI.

**2) VOLET ADMINISTRATIF**

- **Règlement des Championnats Séniors Saison 2024-2025**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents le Règlement des Championnats Séniors.

- **Règlement des Championnats U15-U17 Saison 2024-2025**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents le Règlement des Championnats U15-U17.

### **3) VOLET SPORTIF**

- **Féminines – Statut de l'Arbitrage - Mutés supplémentaires**

Tout club qui dispose d'une section féminine dont une équipe participe à un championnat féminin et le termine depuis au moins un an, pourra incorporer un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe masculine ou féminine de son choix qui dispute une ou des compétitions départementales, à charge pour ce club de la désigner avant le 1 Septembre.

Toutefois, ce club sera tenu de désigner, au District Tarn & Garonne de football, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, **avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.**

Le club qui, pendant les 2 saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un ou plusieurs arbitres non licenciés joueurs, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, **sur sa demande**, un joueur ou plusieurs joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles.

À ce jour, dix clubs ont fait parvenir au District leur demande de mutés supplémentaires.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres le tableau ci-dessous des mutés supplémentaires.

N° Affiliation	CLUBS	Statut Arbitrage	Équipe Féminine	Équipe d'affectation Muté(s) Supplémentaire(s) Période Normale de Mutation
561 193	F.C LOMAGNE 82		X	District U15G
516 623	F.C. ALBIAS		X	Séniors D4
514 898	AV. LAMAGISTERE		X	Séniors D2
506 029	LA NICOLAÏTE		X	District U17G
517 563	COQ.MONTECHOIS		X	Séniors D2
534 344	A.S BRESSOLS	X	X	Séniors D1 Les 2
561 120	CORBARIEU A.C	X		District U17G
514 451	MONTAUBAN FCTG		X	District U15G
505 949	ST. CAUSSADE	X	X	Séniors D2 Les 2
551 411	LOUBEJAC ARDUS F.C	X		Séniors D1

#### 4) VOLET JURIDIQUE

- **Organisation de la Commission Sécurité et Gestion des Rencontres du Tarn & Garonne Saison 2024-2025**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents l'organisation de la Commission Sécurité et Gestion des rencontres du Tarn & Garonne.

- Philippe COLLADO – Président de la Commission
- Dany SOWINSKI
- Jean-Yves ARRIGONI
- Rachid BAZIN
- Xavier BORDERIES
- Jean-Philippe COYNE

La séance est levée vers 20h.

**Joël MESTRE**

Secrétaire Général

**Jérôme BOSCARI**

Président du District